



LES ACTIVITÉS DE LA FIACAT EN 2014

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE L'ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE



Acteurs du changement



FIACAT

27, rue de Maubeuge
75009 Paris – France
Tel. : +33 (0)1 42 80 01 60
Fax. : +33 (0)1 42 80 20 89
E-mail : fiacat@fiacat.org

Représentation de la FIACAT auprès des Nations Unies à Genève

c/o CCIG
1 rue de Varembe
Case postale 43
1211 Genève 20 – Suisse
Tel. : +41 787 499 328
E-mail : fiacat.onu@fiacat.org

Représentation de la FIACAT auprès des Institutions européennes à Bruxelles

Quai au Foin 53
B- 1000 Bruxelles
Tel. : +32 4 70 92 85 10
E-mail : fiacat.europe@fiacat.org

Réalisation *Mémoire de l'œil* - 06 18 17 68 44
ISSN 1816-1316

Sommaire

PRESENTATION DE LA FIACAT	2
MOT DE LA PRÉSIDENTE	3
AGIR AUPRÈS DES NATIONS UNIES	4
Examen périodique universel	4
Comités conventionnels	5
- Zoom sur : Le Burundi devant les organes des traités	6
AGIR AUPRÈS DU CONSEIL DE L'EUROPE	7
Plaidoyer auprès des Représentations permanentes	7
« <i>Une Europe sans torture ?</i> »	7
AGIR AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE	8
Politique extérieure de l'UE	8
Politique intérieure de l'UE	9
NOS PROGRAMMES	10
Programme pour l'abolition de la peine de mort en Afrique Sub-saharienne	10
- Sensibilisation des faiseurs d'opinion au Mali	10
- Plaidoyer en faveur de l'abolition de peine de mort	10
- Vers un Protocole africain visant à abolir la peine de mort	11
- Zoom sur : Madagascar abolit la peine de mort	11
Programme de lutte contre la détention préventive abusive (DPA)	12
- Réduire la surpopulation carcérale au Bénin et en Côte d'Ivoire	12
- Atelier de renforcement de capacités	13
CAMPAGNES DU RÉSEAU DES ACAT	14
Campagne du Vendredi Saint	14
Journée internationale des droits de l'homme	14
AGIR AUPRÈS DES ÉGLISES	15
Des prises de positions du Pape François	15
Le soutien des Églises	15
FINANCES DE LA FIACAT EN 2014	16
L'ÉQUIPE DE LA FIACAT EN 2014	17
CONTACTS ACAT	18

Présentation de la FIACAT

La Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, la FIACAT, est une organisation internationale non gouvernementale de défense des droits de l'homme, créée en 1987, qui lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort. La Fédération regroupe une trentaine d'associations nationales, les ACAT, présentes sur quatre continents.

La FIACAT renforce les capacités de son réseau de trente ACAT

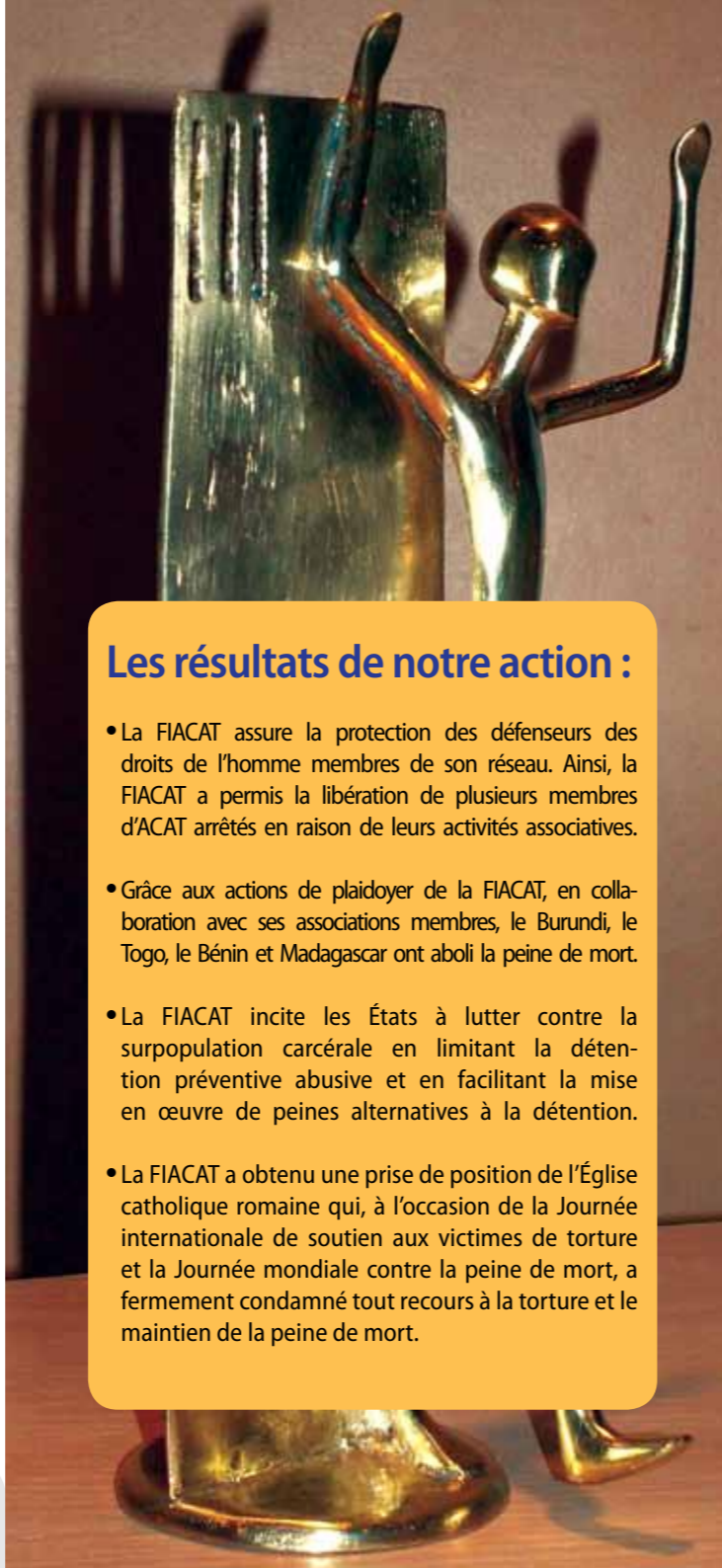
La FIACAT aide ses associations membres à se structurer. Elle soutient le processus qui fait des ACAT des acteurs de poids de la société civile, capables de sensibiliser l'opinion publique et d'avoir un impact sur les autorités de leur pays.

Elle contribue à faire vivre le réseau en favorisant les échanges, en proposant des formations régionales ou internationales et des initiatives communes d'intervention. Ainsi, elle soutient les actions des ACAT et leur apporte un relais sur le plan international.

La FIACAT représente ses membres auprès des organismes internationaux et régionaux

En relayant les préoccupations de terrain de ses membres devant les instances internationales, la FIACAT vise l'adoption de recommandations pertinentes et leur mise en œuvre par les gouvernements.

La FIACAT concourt à l'application des Conventions internationales de défense des droits de l'homme, à la prévention des actes de torture dans les lieux privés de liberté, à la lutte contre les disparitions forcées et au combat contre l'impunité. Elle participe également à la lutte contre la peine de mort en incitant les États à abolir cette disposition dans leur législation.



Les résultats de notre action :

- La FIACAT assure la protection des défenseurs des droits de l'homme membres de son réseau. Ainsi, la FIACAT a permis la libération de plusieurs membres d'ACAT arrêtés en raison de leurs activités associatives.
- Grâce aux actions de plaidoyer de la FIACAT, en collaboration avec ses associations membres, le Burundi, le Togo, le Bénin et Madagascar ont aboli la peine de mort.
- La FIACAT incite les États à lutter contre la surpopulation carcérale en limitant la détention préventive abusive et en facilitant la mise en œuvre de peines alternatives à la détention.
- La FIACAT a obtenu une prise de position de l'Église catholique romaine qui, à l'occasion de la Journée internationale de soutien aux victimes de torture et la Journée mondiale contre la peine de mort, a fermement condamné tout recours à la torture et le maintien de la peine de mort.

Mot de la Présidente



Tout au long de l'année 2014, la FIACAT a accompagné des ACAT pour les aider à devenir de véritables acteurs du changement dans leurs pays respectifs. En leur facilitant l'accès aux mécanismes de protection des droits de l'homme des Organisations internationales et régionales et en les formant au travail avec ces institutions, la FIACAT fournit aux ACAT les outils qui leur permettent de devenir des membres actifs de la société civile de leurs États.

Cette année, la FIACAT et ses membres ont dénoncé les violations des droits de l'homme, plaidé en faveur de la ratification d'instruments juridiques internationaux et contribué à l'élaboration de lois nationales plus protectrices des droits des individus.

A l'heure où l'indivisibilité des droits humains est souvent malmenée, leur universalité régulièrement contestée et leur nécessité de plus en plus fréquemment sacrifiée sur l'autel de la lutte contre le terrorisme et de la raison d'État, il est plus que jamais nécessaire d'être présent aux côtés des victimes de la torture et de la peine de mort. Pour rappeler à tous avec force que, partout où la dignité éminente de l'être humain est

bafouée, les droits de l'homme sont un rempart contre l'acceptable, l'impunité, l'injustice et la discrimination.

Dans cet esprit, rejoignant les positions constantes du Conseil œcuménique des Églises (COE), le Pape François a renouvelé, pour l'Église catholique, le 22 juin 2014, sa « ferme condamnation de toute forme de torture », et invité « les chrétiens à s'engager afin de collaborer à son abolition et de soutenir les victimes et leurs proches », et, le 23 octobre 2014, a appelé « tous les chrétiens et les hommes de bonne volonté [...] à lutter non seulement pour l'abolition de la peine de mort, qu'elle soit légale ou illégale, et sous toutes ses formes, mais également à améliorer les conditions carcérales ».

C'est le combat que mène la FIACAT et son réseau depuis maintenant plus de quarante ans et qui se poursuivra en 2015. Pour que la dignité de chacun soit partout protégée et reconnue.

Sylvie Bukhari-de Pontual
Présidente de la FIACAT



La FIACAT et ses membres affiliés sont activement impliqués auprès du système des Nations Unies pour la promotion et la protection des droits de l'homme, qui comporte deux types d'organismes : les organes statutaires de la Charte des Nations Unies, dont le Conseil des droits de l'homme, et les organes créés en vertu de traités internationaux de protection des droits de l'homme : les Comités conventionnels.

En 2014, plusieurs pays où une ACAT est active ont fait l'objet d'un examen devant les organes des Nations Unies. Parmi les États concernés cette année, on peut notamment citer le Burundi, la



Côte d'Ivoire, les États-Unis, la France, l'Italie, Madagascar, la République démocratique du Congo, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

Examen périodique universel

En amont des 19^{ème} et 20^{ème} sessions de l'Examen périodique universel (EPU) qui se sont tenues à Genève en 2014 au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, la FIACAT et ses membres affiliés, les ACAT Côte d'Ivoire, Italie, Madagascar et République démocratique du Congo ont soumis des rapports alternatifs conjoints.

Préalablement aux sessions, les représentants des ACAT Côte d'Ivoire, Italie et Madagascar ont participé à des pré-sessions à Genève, organisées par un partenaire de la FIACAT, UPR info.

Ces pré-sessions sont l'occasion pour les membres ACAT de faire part de leurs préoccupations auprès des Missions permanentes basées à Genève qui participent à l'évènement.

Les recommandations présentées à l'auditoire portaient principalement sur la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, les conditions de détention et l'abolition de la peine de mort à Madagascar.



Témoignage : Carlo Alberto Cucciardi, Représentant de l'ACAT Italie

« Au nom de l'ACAT Italie, j'ai eu l'honneur d'assister aux travaux préliminaires de l'EPU, et d'assurer le plaidoyer en amont de l'examen. La FIACAT et l'ACAT ont eu l'occasion de rencontrer le Responsable des Nations Unies en charge de la zone Europe et vingt-quatre missions permanentes de divers pays tiers. Lors de ces entretiens, j'ai pu répondre aux questions de notre interlocuteur relatives à la situation préoccupante des prisons italiennes, à l'afflux massif de migrants, notamment à Lampedusa, et au système juridique italien qui fait preuve de lenteur concernant l'adoption de la loi sur l'incrimination de la torture malgré son approbation par le Sénat.

Cette expérience m'a permis de mieux appréhender les mécanismes de protection des droits de l'homme des Nations Unies, de faire part des préoccupations de notre association et de maintenir la torture au centre des débats de la communauté internationale. »

Les représentants des ACAT ont bénéficié d'une formation au mécanisme onusien de l'Examen périodique universel afin de mieux appréhender ce mécanisme de protection des droits de l'homme. Le contenu de la formation s'orientait autour du plaidoyer lors l'Examen périodique universel et son suivi.

Pour répondre aux préoccupations des ACAT, des entretiens se sont tenus avec les responsables pays auprès du Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies (OHCHR) et des représentants des Procédures spéciales.

Comités conventionnels

Les Comités veillent à la mise en œuvre de la Convention dont ils ont la charge. Pour cela, ils examinent, à intervalles réguliers, les rapports des États parties sur la façon dont ils en appliquent les dispositions.

Cet examen se déroule en présence d'une délégation de l'État partie, à la lumière de toutes les informations dont le Comité dispose, y compris les renseignements complémentaires communiqués par des acteurs de la société civile.

A l'issue de ce processus, le Comité adopte des Observations finales, où il est fait mention des aspects positifs de l'application

de l'instrument par l'État ainsi que des domaines où le Comité lui recommande de prendre des mesures supplémentaires.

La FIACAT représente les ACAT lors des sessions de ces deux Comités quand l'un des États dans lequel une ACAT existe doit soumettre un rapport sur l'application de la Convention contre la torture ou du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). Elle accompagne les ACAT dans la rédaction de rapports alternatifs et autres contributions, afin de fournir aux experts du Comité des informations complémentaires sur la mise en œuvre de la Convention qu'ils ont recueillies dans le cadre de leurs activités sur le terrain.

Enfin, pour aider les États à mettre en œuvre les recommandations reçues, la FIACAT met sur pied, en lien avec l'ACAT du pays concerné, des procédures visant à assurer un suivi efficace des Observations finales et notamment des plus urgentes.

Suivi des examens par les Comités

La FIACAT organise des missions de plaidoyer avec un membre d'ACAT pour qu'il puisse faire part directement de ses préoccupations sur la situation de la torture et des mauvais traitements dans son pays aux experts des Comités lors de la session d'examen.



Zoom sur : Le Burundi devant les organes des traités

L'ACAT Burundi, accompagnée par la FIACAT, a participé à la 112^{ème} session du Comité des droits l'homme et à la 53^{ème} session du Comité contre la torture.

Ateliers de formation au niveau national

Pour accompagner la société civile burundaise dans la rédaction de rapports alternatifs en réponse aux points soulevés par les Comités, la FIACAT et un de ses partenaires, CCPR-Centre, ont organisé conjointement avec l'ACAT Burundi et les associations burundaises de défenses des droits de l'homme des ateliers de réflexion.

Ces ateliers ont permis :

- de recueillir des informations pour la rédaction des deux rapports alternatifs de la société civile en réponse aux points soulevés par les Comités ;
- de déterminer les grands axes de la stratégie de plaidoyer avant, pendant et après la participation à la session des Comités ;
- d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel du Burundi.

Plaidoyer auprès des autorités nationales

Parallèlement aux ateliers, des rencontres ont été organisées auprès des autorités burundaises (Directrice générale des droits de la personne humaine, Président de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme), du Bureau du Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies, des représentations diplomatiques présentes au Burundi pour faire part des préoccupations de la société civile concernant le respect des droits de l'homme.

Le 26 juin 2014, lors de la Journée internationale de soutien aux victimes de la torture, la société civile a pris part aux réflexions nationales relatives à la mise en place d'un Mécanisme national de prévention de la torture (MNP). Cet événement a marqué la volonté de la société civile burundaise d'accompagner l'État dans ce processus de garantie du respect des droits humains.

Cette mission conjointe a permis de rappeler aux autorités burundaises les engagements pris par l'État, en matière de respect des droits de l'homme. L'ACAT Burundi, accompagnée par la FIACAT, a participé à la 112^{ème} session du Comité des droits l'homme et à la 53^{ème} session du Comité contre la torture.

Agir auprès du Conseil de l'Europe

Suite à la Recommandation sur la situation de la torture en Europe présentée en janvier 2013 et approuvée par la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, la FIACAT a été désignée coordinatrice d'un Groupe de travail pour l'abolition de la torture.

Plaidoyer auprès des Représentations permanentes

En tant que représentante du Groupe de travail, la FIACAT a rencontré les Missions permanentes de l'Autriche, de la Belgique, de l'Espagne, de l'Italie, de la Russie, de la Suède, de la Suisse et de la Turquie, avec lesquelles elle a pu échanger sur la situation de la torture en Europe. La FIACAT a notamment évoqué les problèmes liés à la surpopulation carcérale, le nombre trop faible de formations aux droits de l'homme destinées au personnel pénitentiaire et judiciaire, la situation



d'accueil des migrants, la réforme de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et le bon fonctionnement du Comité pour la prévention de la torture en Europe (CPT).

Ces rencontres ont permis à la FIACAT de créer des liens avec les Représentations permanentes qui peuvent être le relais des préoccupations de la société civile.

« Une Europe sans torture ? »

Le 29 janvier 2014, la FIACAT, avec le soutien de la Commission droits de l'homme de la Conférence des OING, a organisé un évènement intitulé « Une Europe sans torture : qu'en est-il réellement aujourd'hui ? – La lutte contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants : l'affaire de tous ! ». Cet évènement a réuni une importante assemblée autour de plusieurs interventions.

La FIACAT est notamment intervenue sur la situation de la torture en Europe et les défis auxquels les différents acteurs font face. Civan Turmangil, Chef de la Division au Greffe de la CEDH, a exposé la jurisprudence de la Cour relative à la violation de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme sur l'interdiction de la torture. Les travaux mis en place par les polices des États membres pour lutter contre la torture ont été présentés par Gérard Greneron, Secrétaire Général du Conseil européen des syndicats de police et Vice-président de la Commission droits de l'homme de la Conférence des OING.

Lors de son intervention sur les travaux du CPT, Madame Haritini Dipla, membre du Comité a rappelé « l'importance du travail des ONG qui sont des interlocuteurs de valeur pour le CPT, des sources précieuses d'informations qui aident le Comité en amont de ses missions à cibler les personnes à rencontrer et les établissements à visiter ». Madame Dipla a par ailleurs mis en avant « le soutien des ONG et de la société civile pour la diffusion des recommandations formulées aux États par le CPT et leurs actions pour leur mise en œuvre par les autorités compétentes ».

L'année 2014 a permis à la nouvelle Représentation de la FIA-CAT auprès des Institutions européennes à Bruxelles de faire part des préoccupations des membres de son réseau sur les politiques extérieures et intérieures de l'Union européenne (UE).

Politique extérieure de l'UE

Du 12 au 14 mai 2014, l'ACAT Côte d'Ivoire, représentée par son Président Paul Angaman, et l'ACAT République démocratique du Congo antenne Nord Kivu, représentée par Me Deward Bushala, ont participé à l'édition 2014 du Forum de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) de la société civile organisé par la Commission européenne.

Cette année le Forum avait pour thème central les défenseurs des droits humains. Il a rassemblé des défenseurs qui mettent en œuvre des activités en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, afin de confronter leurs expériences du terrain, de mettre en perspective les leçons opérationnelles et de s'appuyer sur des bonnes pratiques.

Me Deward Bushala a animé une table ronde sur « *La documentation et l'enregistrement des violations des droits humains dans le contexte d'un conflit armé : action de l'ACAT Nord Kivu en République démocratique du Congo* ». Dans son exposé, il a fait part de la documentation des cas de torture, de la conduite des entretiens avec les victimes, du traitement des informations recueillies et du suivi et de l'évaluation des cas identifiés. Au cours de l'année, ce type d'informations a été relayé à de nombreuses reprises par la FIA-CAT aux mécanismes africains et onusiens de protection des droits de l'homme.

Le Représentant de l'ACAT Côte d'Ivoire a participé à une table ronde sur le monitoring des lieux de détention. Lors de sa communication, il a fait part de l'expérience des membres bénévoles de l'ACAT lors de leurs entretiens avec les détenus et de la collaboration tissée avec les membres de l'administration pénitentiaire.

En marge du Forum, les membres ACAT ont pu rencontrer plusieurs partenaires institutionnels ainsi que d'autres défenseurs des droits de l'homme venus du monde entier, avec lesquels ils ont partagé leurs expériences.

Les deux membres ACAT ont ensuite fait un compte-rendu aux membres de leur ACAT afin de renforcer les capacités de chacun sur le rôle des défenseurs des droits humains et de mettre à leur disposition des nouveaux outils pour encourager leur action.



Témoignage : Me Deward Bushala, membre de l'ACAT RDC

« Cette rencontre nous a permis de rencontrer plusieurs ONG internationales et de partager avec les différents acteurs nos expériences, bonnes pratiques, et informations. Ces échanges nous permettent de renforcer nos capacités et de faire face aux violations quotidiennes des droits de l'homme auxquelles nous sommes confrontés. »



Politique intérieure de l'UE

Dans le cadre de ses échanges et consultations avec les ONG, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a procédé à une consultation sur la future politique de justice au sein de l'Union. La FIA-CAT et les ACAT Allemagne, Belgique et France ont soumis une note sur les enjeux des droits fondamentaux. Elles ont fait part des actions requises au niveau national et européen pour accroître l'efficacité des droits consacrés dans la Charte des droits fondamentaux.

Leurs préoccupations, notamment dans le domaine de l'asile, ont été transmises à la Commission européenne afin de l'outiller pour établir le programme « *post-Stockholm* » sur le développement futur des questions de justice et des affaires intérieures de l'UE.

Par leurs contributions, les ACAT ont garanti l'implication du réseau européen dans la promotion des droits des migrants et demandeurs d'asile et du respect de la dignité humaine par les États membres de l'Union européenne et leurs citoyens.

En tant que membre du Réseau des ONG pour la démocratie et les droits de l'homme (HRDN), la FIA-CAT prend part aux réunions du groupe de travail sur les affaires intérieures de l'Union européenne. Ce groupe a fait part de ses préoccupations à l'Italie et à la Grèce lors de leurs présidences de l'Union européenne et a participé au Groupe de travail du Conseil sur les droits fondamentaux, les droits des citoyens et la libre circulation des personnes (FREMP). Un des objectifs majeurs de ces rencontres a été d'établir une stratégie interne des droits de l'homme, garante de la cohérence entre les politiques interne et externe de l'Union européenne.

Dans sa lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort, la FIA-CAT suit les travaux de la Sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen (DROI). Elle accompagne tout particulièrement les amendements aux résolutions et rapports « *torture* ». Elle collabore également aux réflexions sur le règlement du Parlement et du Conseil sur le commerce de certains biens susceptibles d'être utilisés en vue d'infliger la peine capitale, la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Programme pour l'abolition de la peine de mort en Afrique Sub-saharienne

En 2012, la FIACAT a débuté un programme visant l'abolition de la peine de mort sur le continent africain, principalement dans les 15 pays où une ACAT africaine est active. Suite aux deux séminaires régionaux, avec d'une part les ACAT d'Afrique de l'Ouest, et d'autre part celles d'Afrique centrale et Madagascar, pendant lesquels ont été élaborés des stratégies pour abolir la peine capitale, la FIACAT, avec les ACAT, mène des activités pour atteindre l'abolition définitive sur le continent.

Sensibilisation des faiseurs d'opinion au Mali

La FIACAT et l'ACAT Mali ont organisé, en septembre 2014, un Séminaire de sensibilisation à l'abolition de la peine de mort. Cet atelier de travail a regroupé vingt participants provenant de sept villes du Mali : leaders religieux et coutumiers, membres d'organisations de la société civile, journalistes, membres de la Commission nationale des droits de l'homme malienne (CNDH) et parlementaires.

Lors de ce Séminaire, la FIACAT a dressé un panorama de la situation de la peine de mort en Afrique de l'Ouest et plus particulièrement au Mali. Puis, trois intervenants ont exposé l'importance des rapports entre la tradition, les religions et la peine de mort.

Cette rencontre a permis d'identifier les raisons pour lesquelles la population malienne, dans sa majorité, soutient le maintien de la peine de mort et de recenser les arguments religieux et coutumiers susceptibles de la convaincre de son abolition. Ces arguments ont été repris dans un livret à destination des faiseurs d'opinion maliens.

Pendant cette mission, la FIACAT et l'ACAT Mali ont rencontré les autorités maliennes pour les encourager à mettre en œuvre les

recommandations adressées au Mali par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies lors de la 15^{ème} session de l'Examen périodique universel (EPU) en janvier 2013.



Plaidoyer en faveur de l'abolition de la peine de mort

Tout au long de l'année, la FIACAT et les ACAT ont réalisé des activités de plaidoyer en vue de l'abolition définitive de la peine de mort. Ainsi, la FIACAT et les représentants des ACAT Ghana et Mali ont participé à la Conférence sur l'abolition de la peine de mort et le moratoire sur les exécutions capitales organisée par l'Association Hands Off Cain à Freetown (Sierra Leone) en janvier 2014. Cette Conférence a été l'occasion pour la société civile de la sous-région de rencontrer leurs autorités pour les inciter à abolir la peine de mort.

En décembre 2014, la FIACAT et l'ACAT Togo ont mené une mission de plaidoyer au Togo en vue de la ratification du deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatifs aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort (OP2). Pendant cette mission, elles ont notamment rencontré le Ministère des droits de l'homme, la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), l'Ambassade de France et la Délégation de l'Union

européenne au Togo pour leur faire part de leurs préoccupations.

Cette mission a abouti à l'adoption d'un avant-projet de loi autorisant la ratification de l'OP2 en janvier 2015.

La FIACAT a participé avec plusieurs de ses membres et la Coalition mondiale contre la peine de mort à une campagne de plaidoyer pour inciter les États membres des Nations Unies à soutenir le projet de résolution appelant à un moratoire universel sur les exécutions capitales présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies. La FIACAT a ciblé plus spécifiquement le Mali et Madagascar pour les inciter à parrainer la résolution et le Niger, la République démocratique du Congo et le Sénégal pour les inciter à voter en faveur de la résolution.

Les résultats de ce vote sont très positifs puisqu'en Afrique 27 pays ont soutenu la résolution (23 en 2012), 6 ont voté contre (8 en 2012), 18 se sont abstenus (comme en 2012) et 3 étaient absents lors du vote (5 en 2012).



Vers un Protocole africain visant à abolir la peine de mort

En juillet 2014, la FIACAT et les ACAT Bénin, Congo, Côte d'Ivoire et Mali ont participé à la première Conférence continentale sur la peine de mort en Afrique, organisée au Bénin par la Commission africaine des droits de l'Homme et des

Zoom sur : Madagascar abolit la peine de mort !

A l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, le 10 octobre 2014, l'ACAT Madagascar, la FIACAT et la Coalition mondiale contre la peine de mort ont organisé en collaboration avec le Haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies et le Ministère de la justice un atelier de sensibilisation pour l'abolition de la peine de mort. Il a permis de réunir le Représentant du Président de l'Assemblée nationale, des députés, plusieurs responsables et membres d'organisations de la société civile, des représentants d'organismes onusiens et de plusieurs ambassades européennes pour discuter de la peine de mort à Madagascar.

Dans leur Déclaration finale, les participants à l'atelier ont salué « les mesures prises par l'Assemblée nationale pour l'élaboration d'une proposition de loi portant abolition de la peine de mort » et encouragé le Président de l'Assemblée « à l'inscrire à l'ordre du jour de la session d'octobre 2014 ».

Dans le rapport alternatif conjoint soumis au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en vue de l'Examen périodique universel de Madagascar le 3 novembre 2014 à Genève, la FIACAT et l'ACAT Madagascar avaient également recommandé aux autorités malgaches d'abolir la peine de mort et de ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP.

Le 10 décembre 2014, l'Assemblée nationale malgache a adopté à l'unanimité une proposition de loi portant abolition de la peine de mort. Madagascar devient ainsi le 18^{ème} État membre de l'Union africaine à avoir aboli la peine de mort pour tous les crimes.

Peuples (CADHP), en coopération avec les autorités béninoises. Cette conférence, qui a rassemblé des représentants des États membres de l'Union africaine (UA), des parlementaires, des institutions nationales des droits de l'homme et des organisations de la société civile, a été l'occasion de débats sur la question de la peine de mort en Afrique et sur l'adoption d'un instrument juridique régional consacrant son abolition.

Le projet de Protocole régional reçoit actuellement des soutiens positifs de la part de plusieurs États membres.

Programme de lutte contre la détention préventive abusive (DPA)

La FIACAT accompagnent depuis des années les processus visant l'intégration en droit national des obligations internationales reconnues et acceptées par les États. Afin d'aider les États à mettre en œuvre ces recommandations, la FIACAT a mis en place, en lien avec les ACAT des pays concernés, des procédures visant à assurer un suivi efficace des recommandations.

La surpopulation carcérale dans les prisons béninoises et ivoiriennes est préoccupante. Elle favorise la pratique de tortures et de traitements cruels, inhumains et dégradants. Cette surpopulation résulte en grande partie d'un nombre important de prévenus, prisonniers en attente de jugement. Au sein des 6 prisons cibles du projet (3 au Bénin et 3 en Côte d'Ivoire), on recense en moyenne 65% de prévenus.

Réduire la surpopulation carcérale au Bénin et en Côte d'Ivoire

L'objectif du projet est d'améliorer le respect des droits fondamentaux de la personne incarcérée. Il vise à renforcer les

capacités de la société civile et des acteurs de la chaîne pénitentiaire et judiciaire afin de prévenir la torture dans les lieux privés de liberté.

À terme, les résultats attendus sont la réduction de la détention préventive abusive, la notification aux détenus de leurs droits fondamentaux et l'amélioration des conditions de détention en réduisant la surpopulation carcérale.

Le projet permet aux membres de la société civile des pays ciblés de mieux connaître les garanties procédurales entourant la détention et de renforcer les compétences des greffiers et du personnel judiciaire relatives à la procédure pénale.

Sont directement visés par cette action les prisonniers en attente de jugement et leur famille, et en priorité les femmes et les mineurs en prison.

Au cours de cette année, la FIACAT et les ACAT Bénin et Côte d'Ivoire ont procédé à l'analyse de la situation carcérale dans les 6 prisons ciblées puis à l'élaboration et à la tenue d'un atelier sur les garanties judiciaires du prévenu ayant permis la publication d'un manuel sur les garanties judiciaires du prévenu dans les deux pays.



Atelier de renforcement de capacités

La FIACAT, en collaboration avec les ACAT Bénin et Côte d'Ivoire, a organisé un atelier dans chacun des deux pays pour partager son expertise en matière de lutte contre la détention abusive. Ces ateliers ont été l'occasion de réfléchir à des moyens efficaces de lutter contre la détention préventive abusive assimilables à des traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Deux ateliers de « renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale et de la société civile en matière de respect des garanties judiciaires », organisés à Ouidah (Bénin) et à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire), ont permis aux 90 participants présents d'élaborer un « Guide des droits du prévenu » dans chacun des pays.

Les ateliers étaient participatifs. Après un bref rappel du contenu du Code de procédure pénale et un exposé sur la lutte contre la torture par les experts formateurs (acteurs nationaux de terrain), les travaux pratiques ont consisté en la correction du projet de guide sur le parcours du prévenu. Les participants, divisés en groupes, ont travaillé sur trois points distincts, à savoir :

- l'identification des cas de détention excessive ;
- les recours possibles pour un détenu en situation de détention abusive ou excessive ;
- les outils pratiques pour saisir les autorités compétentes : lettres types à compléter et envoyer selon la situation du détenu.

Le projet de guide a été soumis à la validation des acteurs en plénière. Personnel pénitentiaire, judiciaire et membres de la société civile ont partagé leurs expériences, pour trouver un consensus sur la meilleure façon de s'approprier le guide et améliorer le suivi des prévenus.

Destiné aux professions judiciaires, au personnel pénitentiaire, aux intervenants en milieu carcéral (membres d'organisations de la société civile, travailleurs sociaux, religieux), et à tous les citoyens s'interrogeant sur les droits du prisonnier, ce docu-



ment décrit l'intégralité du parcours d'un détenu depuis son inculpation par le juge d'instruction jusqu'à sa mise en liberté. Véritable outil de défense des personnes détenues, ce guide est l'outil indispensable à toute personne reliée de près ou de loin au monde carcéral.

En étroite collaboration avec le personnel pénitentiaire et judiciaire, les membres de la société civile, assistés d'avocats référents, feront remonter les cas de détention abusive aux autorités compétentes, en vue de réduire la surpopulation carcérale et ainsi améliorer les conditions de détention.

Pour assurer le suivi des conclusions de ces ateliers, la FIACAT et les ACAT Bénin et Côte d'Ivoire ont rencontré les autorités nationales mais également les institutions internationales et les missions diplomatiques présentes au Bénin et en Côte d'Ivoire. Ces rencontres ont été l'opportunité de rappeler aux différents acteurs des droits de l'homme les obligations qui découlent de la Convention contre la torture des Nations Unies.

Fin 2014, les ACAT Bénin et Côte d'Ivoire avaient déjà identifié de nombreux cas de détention préventive abusive dans les 6 prisons cibles du programme.

Campagne du Vendredi Saint

La Campagne du Vendredi Saint, initiée par l'ACAT Suisse, en collaboration avec la FIACAT et l'ACAT Côte d'Ivoire, a été relayée par l'ensemble du réseau ACAT.

Les ACAT, préoccupées par la situation des droits humains en Côte d'Ivoire et notamment par l'usage régulier de la torture, ont largement diffusé cette campagne afin de confronter les autorités ivoiriennes à leurs engagements internationaux.

Les ACAT ont notamment appelé le Président de la République ivoirienne à prendre des mesures urgentes contre les violations des droits humains en Côte d'Ivoire, relevées par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) et à mettre en œuvre ses recommandations. Ces violations portent notamment sur l'absence de définition de la torture dans la législation pénale ivoirienne, l'absence de poursuite des auteurs d'actes de torture, les abus en matière de garde à vue et les mauvaises conditions de détention.

La pétition accompagnant cette campagne a recueilli plus de 8 000 signatures adressées au Président de la République de Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara, et remises à l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire en Suisse. Un nouveau Code pénal est actuellement en cours de rédaction.



Journée internationale des droits de l'homme

La Convention contre la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1984, a fêté ses trente ans cette année. Elle constitue l'instrument juridique central pour la prévention et l'incrimination des actes de torture et la sanction de leurs auteurs. La FIACAT, en partenariat avec l'ACAT Suisse, a choisi cette date symbolique pour demander aux autorités suisses et togolaises d'incriminer la torture dans leurs législations nationales.

Plusieurs institutions nationales et internationales, notamment le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et le Comité contre la torture des Nations Unies, ont invité la Suisse à plusieurs reprises à ajouter à son Code pénal des dispositions en ce sens.

Au Togo, l'article 21 de la Constitution togolaise dispose que « *Nul ne peut être soumis à la torture ou à d'autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants* ». Pourtant, la législation pénale en vigueur ne définit pas explicitement la torture, ni ne la criminalise. Là encore, plusieurs organismes des Nations Unies et de la CADHP ont invité le Togo à incriminer la torture dans sa législation nationale. Malgré les travaux visant à actualiser le Code pénal et le Code de procédure pénale, aucune nouvelle disposition légale criminalisant la pratique de la torture et la rendant passible de peine n'est entrée en vigueur à ce jour.

Le réseau des ACAT a donc demandé au Conseil fédéral suisse et au Président togolais, Faure Gnassingbé, d'introduire une norme pénale réprimant toutes formes de torture et traitements ou peines cruels, inhumains ou dégradants.

Dans leur combat pour la prévention de la torture et l'abolition de la peine de mort, la FIACAT et son réseau trouvent un soutien essentiel de la part des Églises et des Institutions religieuses qui relayent leurs préoccupations et favorisent la diffusion de leur message.

Prises de positions du Pape François

L'année 2014 a été ponctuée par des prises de positions symboliques et fortes de l'Église catholique sur l'abolition de la torture et de la peine de mort. La FIACAT a initié pendant plusieurs mois une action auprès du Conseil œcuménique des Églises et du Saint-Siège pour qu'ils interviennent publiquement à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la Convention contre la torture des Nations Unies.

Lors de l'Angélus du dimanche 22 juin 2014 pour annoncer la célébration de la Journée internationale de soutien aux victimes de la torture du 26 juin, le Pape François a renouvelé sa « *ferme condamnation de toute forme de torture* », et invité « *les chré-*



tiens à s'engager afin de collaborer à son abolition et de soutenir les victimes et leurs proches ». Le Pape a terminé son intervention par ces mots : « *Torturer les personnes est un péché mortel, un péché très grave* ».

Le 23 octobre 2014, le Pape François a prononcé un discours dans lequel il appelle « *tous les chrétiens et les hommes de bonne volonté [...] à lutter non seulement pour l'abolition de la peine de mort, qu'elle soit légale ou illégale, et sous toutes ses formes, mais également à améliorer les conditions carcérales* ».

Le Pape François a par ailleurs exprimé l'importance pour les États de prendre leurs responsabilités car « *ces abus ne pourront s'arrêter qu'avec le ferme engagement de la communauté internationale à reconnaître le primat du principe pro homine, c'est-à-dire de la dignité de la personne humaine au-dessus de toute chose* ».

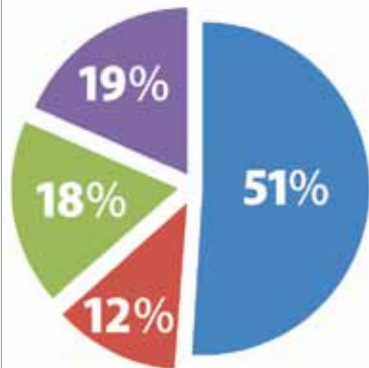
Dans son travail quotidien, la FIACAT a également rencontré les représentants des diverses confessions et a appelé à un engagement de l'ensemble des chrétiens pour lutter contre la torture et la peine de mort partout dans le monde.

Soutien des Églises

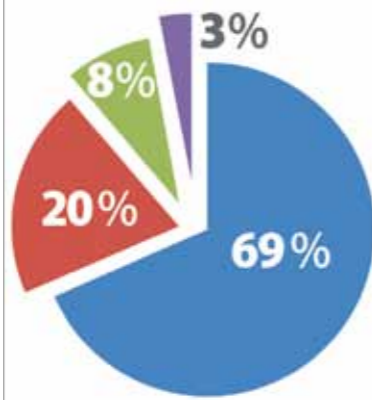
En outre, les Églises apportent un soutien local aux ACAT. Ainsi, à l'occasion de la Journée des droits humains le 10 décembre 2014, les Églises suisses ont, dans une déclaration commune, réaffirmé l'interdiction absolue de la torture et lancé un appel à la signature des deux pétitions lancées par l'ACAT Suisse et la FIACAT lors de cet événement.

Enfin, le 26 juin, le réseau des ACAT a organisé, à l'initiative de l'ACAT France, la neuvième Nuit des veilleurs sur le thème « *Heureux les assoiffés de justice* » (Matthieu 5,1-12). A cette occasion, les chrétiens catholiques, protestants ou orthodoxes se sont mobilisés pour prier pour les victimes de la torture. Dans le cadre de cette veillée, les ACAT ont pu de nouveau compter sur l'appui des différentes communautés religieuses.

EMPLOI 312 973 €



RESSOURCES 319 900 €



EMPLOI

■ Actions de formation & projets droits de l'homme	160 113 €
■ Animation réseau	38 700 €
■ Action auprès des organisations internationales	56 220 €
■ Fonctionnement	57 940 €

TOTAL 312 973 €

RESSOURCES

■ Subventions et dons dédiés	219 700 €
■ Cotisations des ACAT	63 900 €
■ Autres dons	26 900 €
■ Produits financiers et exceptionnels	9 400 €

TOTAL 319 900 €

La FIACAT remercie chaleureusement ses donateurs privés qui, de manière régulière, ont appuyé son action en 2014.

La FIACAT remercie vivement les partenaires institutionnels qui, depuis des années, encouragent ses efforts dans la lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort :

- CCFD – Terre solidaire (France)
- Ministère des Affaires étrangères allemand
- Ministère des Affaires étrangères luxembourgeois
- Missio (Allemagne)
- OPCAT Special Fund (Nations Unies)
- Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
- Tavola Valdese (Italie)

Tous participent activement par leur contribution au soutien des actions de la FIACAT et de son réseau.

Soutenez la FIACAT : contribuez à un monde sans torture !

Veillez envoyer votre don, en libellant votre chèque à l'ordre de la FIACAT, à l'adresse suivante : 27, rue de Maubeuge - 75009 Paris

Ou par virement bancaire :

Nom de la banque : Crédit coopératif
 Adresse de la banque : Agence d'Odéon,
 122 Boulevard Saint Germain 75006 Paris
 RIB : 42559 00004 21020532908 90
 IBAN : FR76 4255 9000 0421 0205 3290 890
 BIC : CCOPFRPPXXX

(En France, déduction fiscale de 66% dans la limite de 20% de vos revenus imposables. Vos coordonnées sont indispensables pour vous envoyer votre reçu fiscal.)

Bureau international



Présidente :
Sylvie BUKHARI-DE PONTUAL (France)



Trésorier et responsable des relations avec les ACAT américaines et asiatiques :
Ronald ALBERT (Canada)



Responsable des relations avec les Églises :
Janette CHAMBONNIÈRE (Belgique)



Responsable des relations avec les Églises :
Massimo CORTI (Italie)



Responsable des relations avec les ACAT européennes et les Institutions européennes :
Bernadette JUNG (Allemagne)



Responsable des relations avec les ACAT d'Afrique de l'Ouest :
Bernard SAGARA (Mali)



Responsable des relations avec les ACAT d'Afrique centrale et Madagascar :
Maria-Sylvie RAHARINARIVONIRINA (Madagascar)



Responsable des relations avec les Nations Unies :
Jean-Bernard MARIE (France)



Conseiller financier auprès du Bureau international :
Philippe WESTERCAMP

Secrétariat



Secrétaire générale :
Sabrina BIGNIER



Chargé de mission Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et peine de mort :
Guillaume COLIN



Représentant permanent auprès des institutions européennes (Bruxelles) et des Nations Unies (Genève) :
Lionel GRASSY



Chargé de mission administratif et logistique et Représentant auprès du Conseil de l'Europe :
Nicolas HUET

Stagiaires et bénévoles

La FIACAT remercie les bénévoles et les stagiaires qui collaborent depuis des années avec elle et lui permettent de mener à bien ses missions.

Afrique / Africa

ACAT Bénin / Benin

03 BP 0394
Cotonou – Bénin
Tél. : +229 21 04 35 88
acat_coordbnin@yahoo.fr

ACAT Burundi / Burundi

BP 6687
Rohero Ave des Palmiers, Parcelle N° 7
Bujumbura – Burundi
Tél. : +257 79977781
Fax : +257 22258573
acatbur@yahoo.fr

ACAT Cameroun / Cameroon

Archbishop's house
Po Box 82
Bamenda – Cameroun
acat_cameroun@yahoo.com

ACAT République centrafricaine / Central African Republic

BP 527
Bangui – République Centrafricaine
acat_rca@yahoo.fr

ACAT Congo / Congo

BP 5612
Pointe-Noire – Congo
acatcongo_brazza@yahoo.fr

ACAT Côte d'Ivoire / Côte d'Ivoire

S/c Caritas – 01 BP 2590
Abidjan 01 – Côte d'Ivoire
Tél. : +225 22 00 22 55 / 05 09 23 05
Fax : +225 22 44 84 38
acat_ci2230@yahoo.fr

ACAT Ghana / Ghana *

Po Box 532
Ho, VR – Ghana
acatghana@yahoo.com

ACAT Liberia / Liberia

LINSU Building/Federation of Liberia
Youth (FLY)
P. O Box 10-2128
Corner of McDonald St. & Camp-John-
son Road
Monrovia – Liberia
Tél. : +231 6 591502
acatliberiamail@yahoo.com

ACAT Madagascar / Madagascar

Lot III U 152 T Bis X Anosizato-Est
Antananarivo 101 - Madagascar
Tél. : + 261 332835053/341776255
acatmadagascar@yahoo.fr

ACAT Mali / Mali

Lycée Prosper Kamara
BP 165, Hamdallaye
Bamako – Mali
sdacatmali@yahoo.fr

ACAT Niger / Niger *

s/c Alfari Balma
BP 13331
Niamey – Niger
mourniger@yahoo.fr

ACAT République Démocratique du Congo / Democratic Republic of Congo

Local 86, Immeuble Botour mezzanine
Kinshasa-Gombe – RDC
acatrdc_coordinat@yahoo.fr

ACAT Sénégal / Senegal

Paroisse universitaire St-Dominique
Km4, B.P: 5098
Dakar-Fann – Sénégal
acatsenegal@yahoo.fr

ACAT Tchad / Tchad

BP 2231
N'Djamena – Tchad
acatchad@yahoo.fr

ACAT Togo / Togo

Avédji Carrefour Limousine
Immeuble MA.GE.COP
Lomé – Togo
Tél. : +228 22 2296 99 / 90 28 71 63
acattogo@yahoo.fr

Amérique / America

ACAT Brésil / Brasil

Praça Clovis Bevilacqua, 351, sala 701
01018-001 Sao Paulo SP – Brésil
Tél. / Fax : +55 11 3101 60 84
acatbrasil@acatbrasil.org.br

ACAT Canada / Canada

2715, ch. de la Côte-Sainte-Catherine
Montreal (Qc) H3T 1B6 – Canada
Tél. : +1 514 890 61 69
Fax : +1 514 890 64 84
info@acatcanada.org

ACAT Etats Unis / USA

P.P.O. Box 314
Pleasant Hill, TN 38578-0314
États-Unis
revhsmith@starpower.net

Asie / Asia

ACAT Philippines *

Our Lady of Fatima Parish
37 Cordillera Street
Quezon City, Manilla – Philippines
chie6122002@yahoo.com

Europe / Europe

ACAT Allemagne / Germany

Postfach 1114
D-59331 Lüdinghausen – Allemagne
Tél. : +49 (0) 25 91 75 33
Fax : +49 (0) 25 91 70 527
acat.ev@t-online.de

ACAT Belgique-Flandres / Belgium - Flanders

Zevenkerken 4
B- 8200 Sint Andries – Belgique
Tél. : +32 50 40 61 32
secretariaat@acat-belgie-vlaanderen.org

ACAT Belgique Francophone / French speaking Belgium

Quai au Foin 53
B- 1000 Bruxelles – Belgique
Tél. / Fax : +32 (0)2 223 01 59
acatbelgiquefranco@hotmail.com

ACAT Espagne / Spain

c/ Angli 55
08017 Barcelona – Espagne
Tél. : +34 93 203 89 15
Fax : +34 93 203 48 30
acat@pangea.org

ACAT France / France

7 rue Georges Lardennois
F- 75019 Paris – France
Tél. : +33 (0) 1 40 40 42 43
Fax : +33 (0) 1 40 40 42 44
acat@acatfrance.fr

ACAT Italie / Italy

Via della Traspontina 15
00193 Roma – Italie
Tél. : +3906 68 65 358
acatitalia@yahoo.it / posta@acatitalia.it

ACAT Luxembourg / Luxembourg

5 Avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg – Luxembourg
Tél. : +352 44 743 558
Fax : +352 44 743 559
acat.luxembourg@pt.lu

ACAT République Tchèque / Czech Republic*

Pohorelec 26
CZ-118 00 Praha – République tchèque
Tél. : +420 220 515 407
acatpraha@seznam.cz

ACAT Royaume Uni / United Kingdom

8 Southfield
Saltash, Cornwall PL12 4LX – Royaume-Uni
Tél. : +44 17 52 84 34 17
uk.acat@gmail.com

ACAT Suisse / Switzerland

Speichergasse 29
Case Postale 5011
CH- 3001 Berne – Suisse
Tél. : +41 31 312 20 44
Fax : +41 31 312 58 11
info@acat.ch

* ACAT en cours d'affiliation / Not yet
affiliated associations

Suivez l'actualité de la FIACAT



<http://www.fiacat.org>

 <https://www.facebook.com/FIACAT>

 https://twitter.com/FIACAT_Geneva